

219C0544  
FR0004175842-FS0276

28 mars 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article 233-7 du code de commerce)**

**SELECTIRENTE**  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 28 mars 2019, la société de droit belge Degroof Petercam Asset Management<sup>1</sup> (18 rue Guimard, 1040 Bruxelles, Belgique), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 15 mars 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et ne plus détenir à cette date et à ce jour aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions SELECTIRENTE détenues par le déclarant à l'offre publique d'achat initiée par la société Tikehau Capital<sup>2</sup>, dont le règlement-livraison est intervenu le 15 mars 2019.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la Banque Degroof Petercam S.A. La société Degroof Petercam Asset Management a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment D&I 219C0158 du 24 janvier 2019 et D&I 219C0409 du 6 mars 2019.